

**AVIS DE SÉLECTION PUBLIQUE POUR
CITOYENS ÉTRANGERS ET COMMUNAUTAIRES POUR LA PARTECIPATION AUX PROJETS DE
SERVICE CIVIL RÉGIONAL**

La Loi Régionale n. 20/2003 prévoit de nouvelles règles pour la valorisation du service Civil et l'institution du Service Civil régional, sur cette base la Région Emilie - Romagna garantit l'accès au service civil régional à toutes les personnes, sans distinction de sex ou d'appartenance culturelle ou religieuse, de classe, de résidence ou de citoyenneté (Art 3, comma 2, L.R. 20/2003).

Les organismes initiateurs de projets de service civil volontaire pour les citoyens étrangers bannissent une sélection publique pour:

n. 14 jeunes

à employer dans le domaine du projet suivant:

	Projet	Organismes	Nombre de places disponibles	Siège de déroulement des activités	Contact
1	Seconda Generazione 2010	ARCI Servizio Civile	4	Rimini e Riccione	Massimo Spaggiari e Giorgia Cocco – tel. 0541 791159
2	Seconda Generazione 2010	Provincia di Rimini	1	Rimini	Massimo Spaggiari Tel. 0541 791159
3	Seconda Generazione 2010	Comune di Rimini	3	Rimini	Massimo Spaggiari Tel. 0541 791159
	Ospiti nel mondo	Ass. Comunità Papa Giovanni XXIII	4	Rimini e Taverna di Montecolombo	Nicola Lapenta Tel. 0541972477
	Tutti i colori della solidarietà	Caritas Diocesana	2	Rimini	Paola Bonadonna Tel. 0541 26040

La sélection est ouverte aux citoyens étrangers et communautaires, sans distinction de sex, qui, à la date de présentation de la candidature, ont accompli 18 ans et pas dépassé 28 ans (27 ans et 364 jours) et qui possèdent les conditions suivantes:

- pas de condamnation avec sentence de premier degré pour délits involontaires commis avec violence contre les personnes ou pour délits concernant l'appartenance à des groupes subversifs ou de la criminalité organisée ;
- certification d'aptitude physique, certifiée des organes de la Sécurité sociale nationale (le certificat, près des ambulatoires de ASL, est délivré gratuitement), avec une référence spécifique au projet d'emploi pour lequel on s'est candidaté ;
- résidence, ou bien domicile, en Italie ;

- être en règle avec la réglementation en vigueur pour le séjour des étrangers en Italie, à exclusion des permis de séjour pour raisons touristiques et pour raisons de travail saisonnier.

Le service civil demande un engagement de **20 heures, ou 25 heures, par semaine pour 10 ou 11 ou 12 mois**
 Les jeunes qui font le service civil reçoivent une **rétribution de € 288 bruts par mois (20 heures par semaine) ou de € 360 bruts par mois (25 heures par semaine).**

Le formulaire de candidature est disponible près de:

...

Ou bien on -line sur le site internet

Le formulaire de candidature doit être délivré près de:

1	ARCI Servizio Civile	Lunedì 27 luglio	9:00	Rimini Via de Warthema n. 2
2	Provincia di Rimini	Lunedì 27 luglio	10:30	Rimini Via de Warthema n. 2
3	Comune di Rimini	Lunedì 27 luglio	11.30	Rimini Via Ducale n. 7
4	Caritas Diocesa	Da definire		
5	Ass.ne Comunità Papa Giovanni XXIII	Martedì 28 Luglio	10.00	Rimini Via Mameli n. 1

Les formulaires de candidature doivent être délivrés pas au-delà du 21 Juillet 2009 à 13,30

Les formulaires reçus au-delà du terme établi ne seront pas prises en considération.

La sélection des candidats, qui ont présenté un correct formulaire, sera effectuée des organismes intéressés par un entretien, dont la date de déroulement sera communiquée successivement.

Les candidats, donc, sont invités à se présenter à l'entretien avec le document d'identité et le permis /recu du renouvellement du permis/papier de séjour.

Ne pas participer à l'entretien signifie renoncer à la candidature pour le Service Civil.

Pour toute information contactez : **COPRESC di Rimini in via Corso di Augusto 221/a Tel. 0541/29613 fax 0541/716295 civile@provincia.rimini.it**

21 juin 2009